

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 24181 ANNULE ET REMPLECE</p>
---	--	--

SEANCE du : 18 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 12 novembre 2024.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Anne ROUX
Philippe BARON	Sandrine DELUGEAU	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Bruno BODIN	Stéphanie FILLON	Nathalie MOREAU, à compter de 18h50	Rodolph THIBAudeau
Anita BRIFFE, Jusqu'à 19h35	Marie-Laure FOUILLET- MERLEAU jusqu'à 19h30	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Pierre BUREAU	Pascale FERCHAUD	Pierre MORIN	
Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	
Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Alain ROBIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Jean-François MOREAU, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Béangère BAZANTAY, pouvoir à Yannick CHARRIER	Thierry BAUDOIN, pouvoir à Bruno COTHOUIS
Hélène BROSSEAU, pouvoir à Jean-François MORIN	Florence BAZZOLI, pouvoir à Pierre MORIN	Pascal GABILY
Jamel CHENIOUR	Philippe ROBIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, à partir de 19h30
Nathalie MOREAU, jusqu'à 18h50	Anita BRIFFE, à partir de 19h35	

Secrétaire de séance : Véronique VILLEMONTAIX, assistée des services de la Ville

Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Demande de subvention pour l'Espace Simone VEIL auprès de la CAF des Deux Sèvres

L'espace Simone VEIL ouvrira ses portes dans le courant de l'année 2026. Il s'agit d'un lieu partagé par 14 structures et associations ayant pour objectifs communs de :

- Accueillir physiquement tous les habitants du territoire afin de leur apporter les services sociaux dont ils ont besoin
- Ecouter et aider avec humanité et bienveillance les personnes qui viennent dans ce lieu
- Faciliter les démarches dans un lieu unique
- Permettre des complémentarités et des partenariats entre les associations et les institutions présentes

Dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment et de sa mise en fonctionnement, plusieurs subventions peuvent être sollicitées par la Ville de Bressuire et notamment une subvention auprès de la CAF (Caisse d'allocations des Deux-Sèvres) d'un montant de 320 000 €.

Le plan de financement global est le suivant :

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20241121-SG_DEL_2024_181-DE
Date de télétransmission : 21/11/2024
Date de réception préfecture : 21/11/2024

Dépenses		Recettes	
ACQUISITIONS FONCIERES ET IMMOBILIERES	205 259,00 €	OSIL - Etat	892 330,00 € 8,53%
Acquisitions foncières et immobilières	200 000,00 €	Département	446 283,00 € 4,27%
Frais de notaire	5 259,00 €	Région	400 000,00 € 3,82%
Travaux	8 516 133,16 €	FRLA	274 000,00 € 2,62%
Travaux préparatoires	550 639,00 €	Fonds vert renaturation	300 000,00 € 2,87%
Travaux désamiantage/diéplombage	214 060,00 €	Fonds vert recyclage foncier	120 000,00 € 1,15%
Travaux de démolition	336 579,00 €	FEDER	100 000,00 € 0,96%
Tranche fonctionnelle phase 1	5 221 244,71 €	Agence de l'eau	200 000,00 € 1,91%
Aménagements extérieurs	1 059 980,00 €	CAF	320 000,00 € 3,06%
Travaux bâtiment principal Nord	3 103 844,71 €	Fonds de concours Aggio 2b	334 612,00 € 3,20%
Travaux bâtiment Ouest	938 760,00 €	Département - Fonds Chaleur	179 500,00 € 1,72%
Travaux pavillon Ouest	118 660,00 €	FCTVA	1 683 098,40 €
Tranche fonctionnelle phase 2	2 393 224,71 €	Autofinancement	5 210 469,22 €
Aménagements extérieurs	807 320,00 €		
Travaux bâtiment Nord	452 404,71 €		
Travaux bâtiment Est	1 086 970,00 €		
Travaux pavillon Est	46 530,00 €		
Divers-Imprévus	351 024,74 €		
Etudes et prestations intellectuelles	1 093 370,46 €		
Etudes Techniques	96 409,00 €		
AMO	20 400,00 €		
Tranche fonctionnelle phase 1	513 155,24 €		
Maîtrise d'œuvre	509 759,18 €		
SSI	3 396,06 €		
Tranche fonctionnelle phase 2	345 678,22 €		
Maîtrise d'œuvre	345 678,22 €		
Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC)	65 900,00 €		
Contrôle Technique	32 230,00 €		
Coordonnateur SPS	19 598,00 €		
DIVERS	645 530,00 €		
Taux de tolérance 2 - chantier (AO - réception)	227 834,00 €		
Révisions de prix (nbre années x taux%/an)	417 696,00 €		
TOTAL DEPENSES HT	10 460 292,62 €	TOTAL RECETTES	10 460 292,62 €
TOTAL DEPENSES TTC	12 512 351,14 €		

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention de 320 000 € auprès de la CAF dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment et de la mise en fonctionnement du lieu.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Véronique VILLEMONTAIX



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20241121-SG_DEL_2024_181-DE
Date de télétransmission : 21/11/2024
Date de réception préfecture : 21/11/2024